

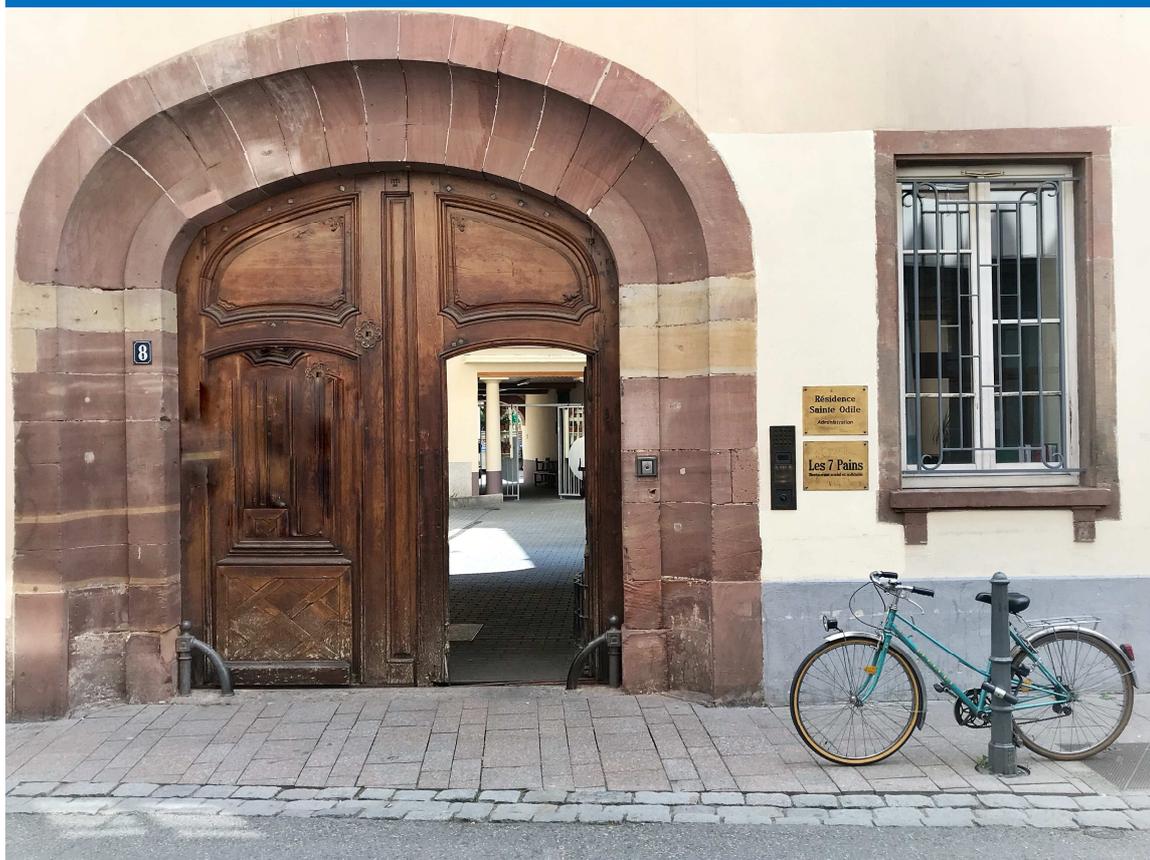


La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
Actions de formation

# Fédération de Charité Caritas Alsace

# CATALOGUE DE FORMATIONS

# 2023



Retrouvez nos résultats, les formations, les dates et les modalités d'inscription sur le site  
de la Fédération Caritas Alsace

<https://www.federation-de-charite.org/> (onglet formation)

# EDITO

L'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace a le plaisir de vous présenter son offre de formation pour l'année **2023**.

Après deux années de crise sanitaire, mais également de tensions fortes en matière de ressources humaines , nous avons l'ambition d'accompagner les professionnels et les structures dans leur montée en compétences à travers une offre adaptée et personnalisée.

Notre organisme de formation propose un accompagnement allant de la réflexion de projet à la co-construction d'une formation sur mesure. La diversification et le renforcement de notre offre s'appuie sur une veille continue et sur un réseau de professionnels aux compétences reconnues et actualisées dans leur champ d'exercice.

Nous souhaitons répondre aux besoins des professionnels confrontés aux évaluations sociales et médico-sociales, aux innovations managériales, aux transformations de l'offre en dispositif et plateformes, aux responsabilités sociales et environnementale ...

Par ailleurs chaque formation de notre catalogue peut faire l'objet d'une adaptation sur mesure en fonction de vos problématiques de terrain. Nous nous mettons à votre service pour co-construire avec vous la formation qui sera à l'image de votre établissement et répondra à vos attentes.

La certification Qualiopi témoigne de la qualité de nos process et de notre volonté d'améliorer de manière continue nos actions . Elle valide une approche pédagogique adaptée qui conjugue expertise professionnelle et applications concrètes d'outils.



La certification qualité a été délivrée

au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Le règlement général sur la protection des données : les données transmises à la Fédération de Charité Caritas Alsace dans le cadre du fonctionnement de l'organisme de formation seront conservées et seulement utilisées pour votre inscription à une session de formation et l'organisation de celle-ci.

Nous nous engageons à les conserver pour un usage interne et à ne jamais les diffuser à des partenaires. Ces données seront conservées dix ans. Vous disposez d'un droit d'accès, permettant la rectification ou la suppression de ces données, en vous adressant à Mme Patricia Witt (03 88 15 02 60)

# Locaux de formation

Les formations peuvent se dérouler à

**La Résidence Sainte-Odile**  
**8, rue de l'arc en ciel**  
**67000 Strasbourg**

Mais nous pouvons nous déplacer sur vos sites pour mener à bien les actions de formation. Les salles doivent juste être équipée de paperboard et de vidéoprojecteur et sont configurées en fonction des besoins de formation. Prévoir le repas pour le formateur et les stagiaires

Pour la Résidence Sainte Odile, une restauration est proposée sur place au restaurant solidaire Les 7 Pains. Accessible en tram par les arrêts République ou Gallia

Parking par relais tram ou Parking des bateliers. Une place PMR se situe rue de la courtine

**Fédération de Charité**  
**Caritas Alsace**

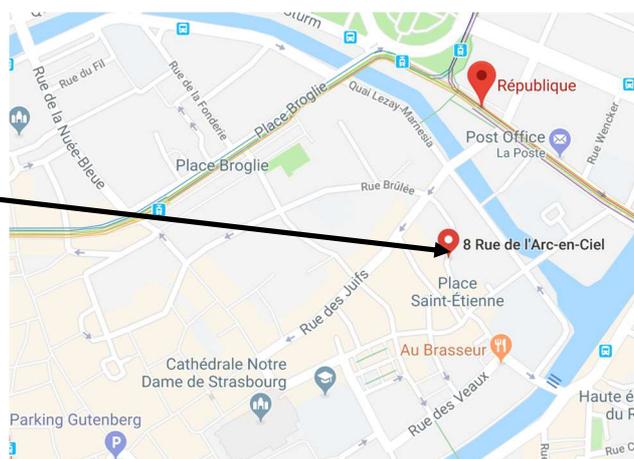
**Directeur général:**  
**Arnaud FRITSCH**

**Directrice du Pôle insertion**  
**: Coralie TIJOU**

**Directrice Qualité**  
**Evelyne REY**

**Responsable administrative**  
**et pédagogique :**  
**Nadine VEDDER**

**Contact**  
**03 88 15 02 60 (standard)**  
**[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org)**



Une salle informatique dispose de 8 postes sur le site de la Résidence

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



N° de déclaration  
42 67 04452 67

Organisme de formation certifié  
Qualiopi depuis le 23/04/2021  
pour les actions de formation

# Démarche pédagogique

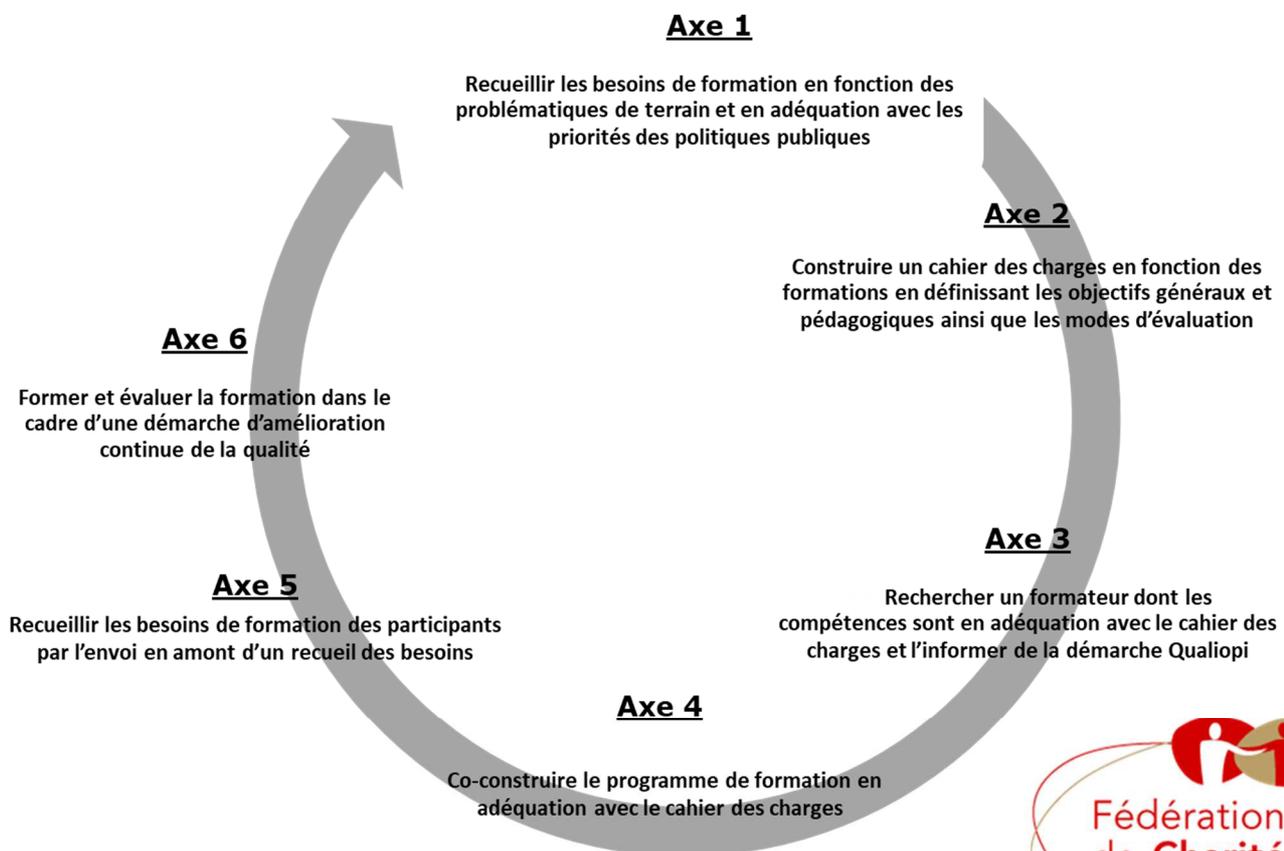
La démarche pédagogique s'appuie sur une démarche active des participants.

Cette approche permet à l'ensemble des participants d'être acteur de la formation dans laquelle il s'engage. Aucune formation proposée n'est d'ordre académique. Pour former des professionnels ou de futurs professionnels, il est nécessaire de partir de situations réelles du travail vécues sur différents terrains et non pas d'une réflexion purement spéculative et théorique.

Les intervenants ont des expériences dans l'encadrement de groupes hétérogènes.

Aucune action n'est figée dans son contenu. Elle prend en compte les expériences des stagiaires et adapte son contenu pour être en conformité les objectifs.

Un recueil des besoins est systématiquement envoyé aux participants en amont de la formation.



## Actions de formations 2023

### Formations accessibles à tous

- ◇ *Lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance*
- ◇ *PSSM premiers secours en santé mentale, Renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté mentale en crise*
- ◇ *Gestion du stress*
- ◇ *Droit des étrangers*
- ◇ *Hygiène et sécurité sanitaire pour la qualité des prises en charge et des accompagnements*
- ◇ **Formations bureautiques**
  - \* *Word publipostage*
  - \* *Maîtriser l'essentiel d'excel*
  - \* *Excel niveau avancé*

### Formations spécifiques

- ◇ *Le projet personnalisé en EHPAD*
- ◇ *Formation initiale des assistants familiaux*
- ◇ *Accompagnement en gérontologie - Agent de service niveau 2*
- ◇ *Mener des entretiens annuels de progrès*
- ◇ *Ecole des cadres*
- ◇ *Français langue étrangère, Français langue d'intégration - ACI*
- ◇ *Français langue étrangère, public ALPHA - ACI*

### Formations en préparation

- ◇ *Intervenir auprès des personnes en situation d'addiction*
- ◇ *L'aide contrainte dans le travail social*
- ◇ *Management et gestion des conflits*

*L'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace peut vous soutenir dans la mise en place d'actions de formation, recruter les personnes compétentes pour animer les actions et engager avec vous les démarches de réalisation des actions spécifiques.*

# Lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Comprendre et repérer les actes de maltraitance
- ⇒ Prévenir la maltraitance sous toutes ses formes
- ⇒ Assimiler les actions dites bientraitantes

38 personnes ont été formées en 2022.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Mieux Acquérir les connaissances théoriques, juridiques et réglementaires autour des concepts de maltraitance
- ⇒ Identifier les différentes formes et sources de maltraitance et repérer les situations à risque
- ⇒ Comprendre et définir les notions de bientraitance au regard de la RBPP de la HAS
- ⇒ Situer sa responsabilité dans l'agir et le non agir

## PROGRAMME

- ◇ Définitions de concepts et de notions
- ◇ Enjeux juridiques et conséquences pénales
- ◇ S'approprier les outils dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables
- ◇ Engager une démarche volontaire, individuelle et collective

Intervenante  
Anne KONIK  
Cadre dans le secteur  
social durant 20 ans.

Durée (7h)  
1 jour de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
3 mars 2023  
16 juin 2023  
2 décembre 2023

Coût  
250 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis : aucun

Accessible aux personnes  
en situation de handicap

**Modalités pédagogiques :** : La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# PSSM premier secours santé mentale

(Renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté de santé mentale en crise)

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Questionner ses représentations concernant la santé mentale
- ⇒ Entrer en relation avec les personnes éprouvant un problème de santé mentale en crise
- ⇒ Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problèmes de

32 personnes ont été formées en 2022.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- ⇒ Développer des compétences relationnelles permettant de venir en aide aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale
- ⇒ Appréhender les différents types de crises en santé mentale
- ⇒ Orienter vers des spécialistes

## PROGRAMME

- ◇ Pourquoi la PSSM.
- ◇ Facteurs de risque et conséquences
- ◇ Les premiers secours dans la crise suicidaire, la dépression
- ◇ Le plan d'action pour les troubles anxieux
- ◇ Premiers secours dans la crise psychotique
- ◇ Premiers secours dans la crise liée à des substances

Intervenante  
**Mme EUVERTE**  
Formatrice certifiée en  
PSSM (formatrice INFIPP)

Durée (14h)  
2 jours de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
1 session au 1er trimestre  
2023— Les dates seront  
communiquées  
prochainement

Coût  
400 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis : aucun

Accessibilité aux  
personnes en situation de  
handicap

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Cette formation dépend d'un référentiel de l'État

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Gestion du Stress

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ Prendre conscience de ce qui perturbe et encombre au-delà du raisonnable
- ⇒ Mettre en place des techniques pour gérer efficacement ces tensions mentales et retrouver la sérénité et le bien être au travail

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ Développer ses connaissances sur le stress et les transporter dans le cadre professionnel
- ⇒ Mettre en application les outils apprès sur le terrain
- ⇒ Gérer son stress et celui des personnes accompagnées
- ⇒ Faire appel à des ressources individuelles et extérieures

## PROGRAMME

- ◇ La compréhension du stress et sa définition
- ◇ L'identification les processus corporels et psychologiques liés au stress généré par les situations de travail.
- ◇ Savoir prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres.
- ◇ ressources individuelles et extérieures.

**Intervenant**  
Jean luc PEREZ,  
Cadre en ESMS, DU gestion  
de stress et des émotions

**Durée (14h)**  
2 jours distanciés de 9h à  
12h30 et de 13h30 à 17h

**Dates**  
2 sessions sur l'année  
En fonction des  
commanditaires ou des  
stagiaires

**Coût**  
300 € HT

**Inscription**  
nvedder.poleinsertion@fede  
rationcaritasalsace.org -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

**Pré-requis : Aucun**

**Accessible aux personnes  
en situation de handicap**

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Droits des étrangers

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ Comprendre les mouvements migratoires
- ⇒ Connaître les dispositifs liés aux droits des étrangers et leurs parcours administratif set préfectorals

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ S'approprier les termes techniques liés à la demande d'asile, de titre de séjour, d'OQTF, d'APS, de mesure simplifiée
- ⇒ Identifier les différentes étapes d'obtention d'un titre

## PROGRAMME

- ◇ Les sources du droit des étrangers
- ◇ L'ordonnance de 1945 et ses modifications, les conventions internationales, la jurisprudence.
- ◇ L'entrée sur le territoire
- ◇ Les titres de séjour
- ◇ Le séjour des étrangers
- ◇ Le droit d'asile après la réforme de 2018.
- ◇ Le droit de la nationalité.
- ◇ Le cas spécifique des ressortissants européens

Intervenante  
Françoise **POUJOLET**,  
Déléguée nationale en  
région de la CIMADE

Durée (14h)  
2 jours de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
A définir—4ème semestre  
2023

Coût : 300 HT

Inscription :  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis :  
Salarié qui accompagne  
des personnes étrangères  
en difficultés  
administratives liées à leur  
migration.

Accessible aux personnes  
en situation de handicap

**Modalités pédagogiques** : La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation** : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Hygiène et sécurité sanitaire pour la qualité des prises en charge et des accompagnements

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Permettre aux agents de service de passer d'une logique d'agent de ménage à une logique professionnelle d'agent de service
- ⇒ Etre en capacité de comprendre l'importance de leur rôle au sein des établissements.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Mesurer le rôle qu'il joue au sein d'un établissement et comprendre les enjeux de sécurité
- ⇒ Affirmer et définir les fonctions des services généraux
- ⇒ Appréhender son rôle dans la prévention sanitaire
- ⇒ Comprendre les protocoles mis en place au sein de leur établissement et être en capacité de les appliquer afin de maintenir l'hygiène de leur établissement

## PROGRAMME

- ◇ Présentation de la fiche de poste de la Fédération (envoyée en amont de la formation) - Quelles compétences, quelles capacités y sont développées
- ◇ Passage d'une logique d'agent de ménage à une logique professionnelle d'agent d'entretien.
- ◇ La mise en place de protocole : Quelle utilité ?
- ◇ Notions de sécurité et de prévention des infections. (définir une infection

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

**Intervenante**  
Mme Kreiss, cadre de santé

**Durée (21h)**  
3 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(2 Jours+ 1 jour)

**Dates**  
À définir avec les EHPAD concerné

**Coût**  
600 € HT

**Inscription**  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) - bulletin d'inscription sur le site de la Fédération

**Pré-requis :**  
Compréhension et expression en français requis

**Accessible aux personnes en situation de handicap**



# WORD : Publipostage

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- ⇒ Maîtriser la mise en page de documents destinés au publipostage et au mailing

Retour de cette formation en présentiel

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Améliorer la mise en page des documents
- ⇒ Connaître les différentes étapes de création d'un publipostage pour pouvoir les réaliser rapidement quel que soit le support

## PROGRAMME

- ◇ Construire le publipostage : document source ; liaison avec excel
- ◇ Associer une liste à un document / Automatisation et utilisation des champs de fusion
- ◇ Insérer, modifier, supprimer des champs de fusion
- ◇ Fusionner
- ◇ Editer

Intervenant.e  
Formateur.trice en  
bureautique confirmé.e

Durée (7h)  
1 jour de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
En fonction des  
commanditaires ou des  
stagiaires (6 salariés par  
session maximum)

Coût  
300 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis : connaissance en  
excel

Accessibilité aux  
personnes en situation de  
handicap

**Modalités pédagogiques** : La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation** : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Maîtriser l'essentiel d'excel

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Créer et présenter un tableaux avec des calculs simples
- ⇒ Synthétiser les données complexes

Retour de cette formation  
en présentiel

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Concevoir une feuille de calcul avec différentes mises en forme et appliquer les mises en forme conditionnelles
- ⇒ Comprendre les principales formules et exploiter les données par les filtres automatiques et trier
- ⇒ Créer différents types de graphiques

## PROGRAMME

- ◇ La prise en main d'Excel : Découverte de l'interface
- ◇ Formules et fonctions de calcul de base
- ◇ Élaborer différents calculs
- ◇ Introduction aux feuilles de prévisions Excel -
- ◇ Création d'une feuille de prévisions Excel
- ◇ Représentation graphique

Intervenant.E  
Formateur.trice en  
bureautique confirmé.e

Durée (14h)  
2 jours de 9h à 12h30 et  
de 13h30 à 17h—6  
personnes

Dates  
En fonction des  
commanditaires ou des  
stagiaires

Coût  
400 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org)  
-bulletin d'inscription sur  
le site de la Fédération

Pré-requis :  
Utilisation des outils  
informatiques dans ses  
fonctions ou posséder des  
notions de base du logiciel

Accessible aux personnes  
en situation de handicap

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Excel niveau avancé

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Acquérir une utilisation efficace et judicieuse d'excel
- ⇒ Gagner du temps dans la construction et la présentation des tableaux et des graphiques
- ⇒ Exploiter la liste de données et analyser des tableaux croisés dynamiques
- ⇒ Faire confiance aux calculs et analyser

Retour de cette formation  
en présentiel

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Préparer, organiser et contrôler les données pour en faciliter l'analyse
- ⇒ Extraire des données sur critères
- ⇒ Automatiser et fiabiliser les calculs (formules complexes et imbriquées )
- ⇒ Enregistrer et exécuter un traitement par macro, faire des simulation et établir des prévisions

## PROGRAMME

- ◇ Optimiser et fiabiliser les calculs
- ◇ Formules complexes, formules de concaténation, imbriquées... - Verrouillage et protection des feuilles
- ◇ Automatiser
- ◇ Création de fonctionnalités de formulaire : liste déroulante, case à cocher, boutons de contrôle etc.)
- ◇ Enregistrement et exécution de macros
- ◇ Créer des tableaux croisés dynamiques (TCD) - Actualisation des données d'un TCD  
- Groupement et dissociation - Manipulation et mise en forme d'un TCD

Intervenant.e  
Formateur.trice en  
bureautique confirmé.e

Durée (14h)  
2 jours de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
En fonction des  
commanditaires ou des  
stagiaires (6 salariés  
formés par session)

Coût  
400 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis :  
Professionnels  
administratifs

Accessibilité aux personnes  
en situation de handicap

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Le projet personnalisé en EHPAD

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ Mettre en œuvre et suivre le projet personnalisé du résident
- ⇒ Favoriser l'appropriation de nouveaux modèles
- ⇒ Elaborer une démarche éthique fondée sur la promotion des droits des personnes

2 sessions réalisées en 2022

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Connaître le cadre réglementaire relatif aux notions de projet de soin, de projet de vie, et de projet personnalisé
- ⇒ Identifier les étapes clefs de la co-construction du projet personnalisé
- ⇒ Être sensibilisé aux enjeux éthiques du projet de vie et du projet personnalisé

## PROGRAMME DE FORMATION

- ◇ Analyser les pratiques actuelles en termes de recueil et d'organisation des informations et identifier ses représentations. Clarifier les repères, fondements conceptuels et éthiques du Projet Personnalisé. Intégrer la dimension individuelle dans la prise en charge collective des résidents
- ◇ S'approprier le concept de Projet Personnalisé et situer le Projet Personnalisé dans les contextes
- ◇ Comprendre l'intérêt du Projet de Vie pour élaborer les Projets Personnalisés. Identifier et clarifier les objectifs à décliner pour répondre de manière adaptée et personnalisée aux besoins du résident. Identifier et structurer les informations à recueillir pour élaborer le Projet Personnalisé
- ◇ Découvrir les outils pour recueillir les informations et évaluer les besoins et attentes du résident. Analyser les informations recueillies pour proposer les objectifs individualisés et déterminer les actions à mener

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

Intervenant :  
M FOGEL, cadre de santé

Durée (21h)  
3 jours de 9h à 12h30 et  
de 13h30 à 17h (2 jours + 1  
jour)

Dates  
En fonction des  
commanditaires ou des  
stagiaires

Coût  
500 € HT (par personne)

Inscription :  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis :  
Connaissance  
professionnelle relative à  
la fonction exercée

Accessible aux personnes  
en situation de handicap



# Formation initiale des assistants familiaux

Cette formation est indispensable pour valider l'agrément de la CEA .

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Saisir la spécificité de posture de l'assistant familial, acteur et partenaire actif au sein d'une institution
- ⇒ Acquérir les compétences pour accompagner l'enfant selon ses besoins physiques et psychiques

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Assurer un accueil sécurisant et sécurisé
- ⇒ Gérer des situations de crise et de conflits
- ⇒ Se situer dans le cadre d'un développement harmonieux de l'enfant
- ⇒ Mettre en œuvre les moyens favorisant le développement de l'autonomie
- ⇒ Être en capacité d'avoir la posture indispensable au métier d'assistant familial

## PROGRAMME

- ◇ La communication professionnelle
- ◇ L'accompagnement et le développement de l'enfant
- ◇ L'enfant en situation de handicap
- ◇ La prévention de l'usure professionnelle
- ◇ Le rôle de l'assistant familial et ses limites
- ◇ L'environnement de travail
- ◇ La prévention

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

Intervenante  
Mme Jeanne BUCHHEIT  
EJE  
Licence professionnelle de formation pour adultes

Durée (60h)  
7 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et 2 jours d'immersion à la SEI du Ried

Dates :  
En fonction du commanditaire ou des salariés

4000 € HT pour un groupe de 6 personnes

Inscription :  
nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org - bulletin d'inscription sur le site de la Fédération

Pré-requis :  
Les salariés en cours d'agrément de la CEA

Accessible aux personnes en situation de handicap



# Accompagnement en gérontologie

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ La formation vise à acquérir les compétences en s'appuyant sur le référentiel d'activité du poste d'accompagnant en gérontologie.
- ⇒ La formation vise l'acquisition des règles d'hygiène et de sécurité sur les soins de confort
- ⇒ Elle vise à améliorer la transmission des informations

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Tenir compte des besoins de la personne et de son degré d'autonomie pour adapter l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- ⇒ D'observer et de faire une analyse de l'état clinique du résident pour adapter les soins
- ⇒ Connaître le périmètre et le rôle de chaque professionnel pour organiser son travail
- ⇒ D'être sensibilisé aux caractéristiques des relations à la personne vulnérable et d'adapté sa communication en conséquence
- ⇒ D'être sensibilisé à l'importance de l'entourage et des relations à entretenir avec lui
- ⇒ D'avoir les connaissances nécessaires pour s'approprier les techniques de prévention et de manutention
- ⇒ D'être en capacité de rechercher et transmettre les informations dans son institution

## PROGRAMME

- ◇ Accompagner les personnes âgées vivant en EHPAD dans les gestes de la vie quotidienne
- ◇ Stimuler et accompagner les personnes âgées dans leurs relations sociales
- ◇ Appréhender son rôle dans le maintien de l'hygiène des locaux

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

4 salariées ont été formées en 2021 suite à la circulaire interministérielle du 9 octobre 2020

Intervenante  
Mme Kreiss,  
Cadre de santé

Durée (245 heures en alternance formation théorique et formation pratique)

Dates  
En fonction du commanditaire ou des stagiaires

Coût  
9 000 € TTC (pour un groupe)

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) - bulletin d'inscription sur le site de la Fédération

Pré-requis :  
Être en poste d'ASH

Accessible aux personnes en situation de handicap



# Mener les Entretiens Annuels de Progrès (EAP)

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cette formation vise l'acquisition d'outils et de méthodes qui permettent de se sentir légitime, savoir agir et réagir de façon positive :

- ⇒ Maîtriser les caractéristiques et enjeux de l'entretien d'évaluation de progrès
- ⇒ Améliorer ses techniques d'entretien : écoute, questionnement, posture.
- ⇒ Se sentir plus à l'aise dans la conduite des différentes étapes de l'entretien
- ⇒ Utiliser l'entretien comme un véritable outil de motivation et de développement de la

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À la fin de la formation, les participants seront en capacité de

- ⇒ Mener des entretiens d'évaluation en maîtrisant les enjeux de l'entretien
- ⇒ Connaître les différentes étapes de l'entretien
- ⇒ Développer une relation managériale
- ⇒ Savoir exposer les points forts et les axes d'amélioration
- ⇒ Placer son collaborateur en situation de réussite et de progrès
- ⇒ Valoriser les compétences et les réussites de l'année

## PROGRAMME

- ◇ Identification et appropriation
- ◇ Donner du sens à l'entretien annuel de progrès et à l'entretien professionnel
- ◇ Maîtrise le déroulé de l'entretien (la formation utilisera en support les documents EAP de la Fédération Caritas Alsace)
- ◇ La professionnalisme du manager
- ◇ S'entraîner
- ◇ Comportements développés en parallèle des difficultés évoquées

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

29 salarié.es ont été formé.es avec les documents de référence de leurs employeurs

Intervenant  
M Reymann,  
Formateur en  
développement des leviers  
comportementaux

Durée (7h  
1 jour de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h

Dates  
16 juin 2023

Coût  
500 € HT

Pré-requis : Être en  
situation de cadre  
hiérarchique

Inscription :  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération  
des EAP

Accessibilité aux  
personnes en situation de  
handicap



# Ecole des cadres—Organisation matricielle

Nous avons formés 10 salariés en 2022, une formation alliant théorie et mise en situation

## OBJECTIF GENERAL

- ⇒ Intégrer les bases de l'approche managériale dans une organisation matricielle
- ⇒ Développer une posture de cadre dans une organisation de ce type
- ⇒ Disposer des compétences et des outils nécessaires aux délégations auprès des

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Déterminer les sources et les objectifs des changements culturels et managériaux
- ⇒ Appréhender les spécificités et les gains de l'organisation matricielle, appréhender les rôles et les obligations de chacun dans ce type d'organisation
- ⇒ Développer l'orientation vers le parcours de l'usager et développer un esprit de service » par un combinatoire
- ⇒ Faire des managers les premiers acteurs et relais de la politique publique RH
- ⇒ Travailler sur des priorités stratégiques communes
- ⇒ Favoriser l'engagement, le partage de tâches, le suivi et l'établissement d'une vision partagée pour générer une émulation collective

## PROGRAMME

- ◇ Formation action basée sur des conférences (3h), des travaux communs, des échanges de pratiques, des restitutions
- ◇ Management
- ◇ Ethique et solidarité, éthique et responsabilité
- ◇ Mobiliser autour de la RSE
- ◇ Pouvoir d'agir
- ◇ Organisation matricielle
- ◇ Identité professionnelle

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

Intervenant  
**M WELSCHINGER** Cadre en  
ESMS

Durée : 140h

Dates : de janvier à  
décembre 2023

Coût : 5000 € HT

Inscription  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

Pré-requis : être en  
position de cadre  
hiérarchique ou fonctionnel

Accessible aux personnes  
en situation de handicap



# Français langue étrangère, Français langue d'intégration

## OBJECTIFS GENERAUX

- ⇒ Permettre aux salariés des chantiers d'insertion d'acquérir les compétences de niveau A2 à l'oral et à l'écrit selon le référentiel européen
- ⇒ Permettre une insertion professionnelle et sociale par une meilleure compréhension de la société

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Mener une conversation en français de niveau A2 selon le référentiel européen tant à l'écrit qu'à l'oral sur des actes de la vie courante
- ⇒ Rédiger en français des textes courts,
- ⇒ Appréhender les fonctionnements de la société au niveau administratif, social, professionnel et culturel

## PROGRAMME

- ◇ Comprendre les documents administratifs (questionnaires, formulaires ...)
- ◇ Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes
- ◇ Se présenter à quelqu'un poser des questions, parler de soi et de son univers proche
- ◇ pouvoir échanger sur leur lieu de travail en structurant le discours
- ◇ Identifier des éléments et symboles de la vie en France à travers des documents adaptés

**Modalités pédagogiques :** La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation :** Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.

**Intervenante**  
Mme Konik,  
Formatrice en FLE,  
bénévole à la Cimade

**Durée :** 44h (à raison de  
2h par semaine)

**Dates**  
20 octobre au 22 mars  
2023  
29 mars au 28 juin 2023

**Coût**  
25 € TTC de l'heure

**Inscription**  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

**Pré-requis :**  
Toutes personnes ne  
maîtrisant pas la langue  
française

**Accessible aux personnes  
en situation de handicap**



# Français langue étrangère, Public Alpha

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⇒ Permettre aux salariés d'acquérir les compétences linguistiques de niveau 2 à l'oral
- ⇒ Faciliter leur insertion sociale et professionnelle par l'acquisition des compétences linguistiques
- ⇒ Adapter le travail à l'écrit afin de permettre une progression en termes d'écriture et de connaissances des sons et graphies du français

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Mener une conversion en français de niveau A2 à l'oral
- ⇒ Ecrire des mots simples (nom, prénom, métier, mots usuels de la langue française)
- ⇒ Appréhender les fonctionnements de la société française au niveau administratif, social, professionnel et culturel

## PROGRAMME

- ◇ Ecrire des mots simples en français après avoir identifié les sons et les graphies
- ◇ Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes
- ◇ Se présenter à quelqu'un poser des questions, parler de soi et de son univers proche
- ◇ Pouvoir échanger sur leur lieu de travail en structurant le discours
- ◇ Identifier des éléments et symboles de la vie en France à travers des documents adaptés

**Intervenante**  
Mme Konik,  
Formatrice en FLE,  
bénévole à la Cimade

**Durée** : 44h h (à raison de  
2h par semaine )

**Dates**  
20 octobre au 22 mars  
2023  
29 mars au 28 juin 2023

**Coût**  
25 € TTC de l'heure

**Inscription**  
[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org) -  
bulletin d'inscription sur le  
site de la Fédération

**Pré-requis** :  
Toutes personnes n'ayant  
pas été scolarisés

**Accessible aux personnes**  
en situation de handicap

**Modalités pédagogiques** : La formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants

**Modalités d'évaluation** : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants.



# Fiche d'inscription

(à retourner à [nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org))

---

La fiche d'inscription est disponible sur le site de la Fédération de charité Caritas Alsace ([www.federation-de-charite-.org](http://www.federation-de-charite-.org) (onglet formation). Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 1 mois avant le démarrage de l'action de formation.

Je vous ferai parvenir préalablement à l'action

- Une convocation,
- Le programme de formation,
- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- Le recueil des besoins.

En fin d'action, je vous ferai parvenir

- Une attestation de présence.
- Une attestation d'acquisition des compétences.

Durant toutes nos formations vous pourrez via une fiche de dysfonctionnement, nous faire remonter les informations utiles à l'amélioration de nos prestations.

Les formations sont évaluées et leurs résultats sont pris en compte dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité.

Je reste à votre écoute pour vos besoins de formation. N'hésitez pas à me contacter.

**Nadine Vedder**

Responsable administrative et pédagogique

[Nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:Nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org)

### **PREAMBULE**

L'Organisme de Formation de la Fédération Caritas Alsace est un organisme de formation professionnelle domicilié à Strasbourg. L'organisme est déclaré sous le numéro d'activité 42 67 04452 67 à la DIRECCTE du Bas-Rhin. Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants des différents stages organisés par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

### **DISPOSITIONS GENERALES**

#### **Article 1**

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

### **CHAMP D'APPLICATION**

#### **Article 2 : Personnes concernées**

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et ce, pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### **Article 3 : Lieu de la formation**

La formation aura lieu dans les locaux de la Résidence Sainte Odile soit au 8 rue de l'Arc-en-ciel - 67000 Strasbourg ou sur un autre établissement relevant de la Fédération de Charité Caritas Alsace. Les dispositions du présent règlement sont donc applicables non seulement au sein des locaux de la Résidence Sainte Odile, mais également dans tout local ou espace où se déroule une formation encadrée par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

### **HYGIENE ET SECURITE**

#### **Article 4 : Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

#### **Article 5 : Boissons alcoolisées**

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur le lieu de formation en état d'ivresse et d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### **Article 6 : Interdiction de fumer et vapoter**

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de formation. Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux de formation en utilisant les poubelles et cendriers.

#### **Article 7 : Lieux de restauration**

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages. En raison de la situation sanitaire, les salles de formation peuvent faire usage de salle de restauration, si les lieux de restauration sont fermés.

#### **Article 8 : Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage et par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

#### **Article 9 : Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

### **DISCIPLINE**

#### **Article 10 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute

### **Article 11 : Horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le secrétariat au 03.88.15.02.60

En raison d'une situation sanitaire dégradée, les formations peuvent être faites par le biais de la visio conférence. Les stagiaires sont informés et les codes leur sont communiqués. Il est impératif de se connecter 15 minutes avant le lancement de la formation pour que celle-ci démarre à l'heure indiquée sur la convocation.

Par ailleurs une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). En cas d'absence, si le financeur est l'employeur, il est prévenu dans les meilleurs délais.

### **Article 12 : Accès aux locaux de l'organisme**

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire un animal dans l'établissement, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

### **Article 13 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelle, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### **Article 14 : Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **Article 15 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **Article 17 : Sanctions et procédures disciplinaires**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du Code du Travail reproduits ci-dessous :

**Article R6352-3 :** Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

**Article R6352-4 :** Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

**Article R6352-5 :** Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit : 1° Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressée contre décharge ; 2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ; 3° Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

**Article R6352-6 :** La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

**Article R6352-7 :** Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

**Article R6352-8 :** Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise : 1° L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise 2° L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ; 3° L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

### **Article 18 : Publicité**

Le présent règlement est affiché dans les halls du centre et sur le site Internet de l'organisme de formation.

## Conditions Générales de Vente pour une formation professionnelle continue dispensée par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

---

### Désignation

La Fédération de Charité Caritas Alsace gère un organisme de formation professionnelle, situé 8 rue Arc en Ciel à Strasbourg, et sous le numéro d'enregistrement d'activité : 42 67 04452 67. Cet organisme met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Alsace et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation Caritas Alsace s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Pour chaque formation, une attestation de présence et de fin de formation est fournie.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

### Prise en charge

Les inscriptions en formation peuvent être souscrites par un établissement dans le cadre du développement des compétences de ses salariés, ou à titre de particulier.

Dans ce dernier cas, si le client bénéficie d'un financement par un **opérateur de compétences (OPCO)** il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : [pwitt.rso@federationcaritasalsace.org](mailto:pwitt.rso@federationcaritasalsace.org) ou par courrier à Madame la déléguée aux protections des données Résidence Saint Odile 10 rue de l'Arc en Ciel 67 000 STRASBOURG .

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, la totalité de la formation reste due.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont donc fournis qu'à titre indicatif.

Le référent handicap à disposition doit être saisi 10 jours avant le début de la formation pour tout aménagement nécessaire. Ces aménagements seront définis et formalisés dans le cadre d'un échange pour préciser les besoins spécifiques.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Les données sont conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018, le client peut adresser toute demande de renseignement sur le traitement des données au délégué à la protection des données à :

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.

**11** années d'expérience (n° de déclaration obtenu le 11 janvier 2011)

**653** personnes formées depuis sa création

Dont **146** personnes formées en 2021 soit 635 heures de formation

**146** personnes formées en 2021 avec **635** heures de formation en 2021

### Formations

- Français langue étrangère
- Français langue étrangère spécialisation technique d'entretien des locaux
- Français langue étrangère spécialisation métiers du bâtiment
- Remise à niveau en mathématiques
- Consolidation des savoirs de base
- Accompagner les personnes en situation d'addiction
- Formation management
- Formation en gérontologie
- Prévention de la maltraitance
- Communiquer efficacement avec des personnes non francophones
- S'approprier les démarches liées au parcours des étrangers
- Communiquer (relation clientèle, non violente)
- Techniques de recherche d'emploi
- Préparation au concours de rédacteur territorial
- Apprentissage et perfectionnement en anglais
- Encadrant technique (formation qualifiante)
- Analyser une pratique professionnelle
- Les écrits professionnels dans les métiers du social
- La formation des accueillants familiaux, ... (tous nos résultats sur le site)

### **Les entreprises qui nous ont fait confiance** parmi lesquelles :

Les structures d'insertion par l'activité économique : Vétis, Allojob, Emi Inter, logiservices, le restaurant social Mosaïque, les jardins de la Montagne verte, le restaurant social l'île aux Epis, Renov'action, La Ferme Saint André, les 7 pains , Carijou, Le restaurant social les 7 pains

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : Horizon Amitié, Entraide le relais, Association Caroline Binder, l'association Foyer Notre Dame, l'ITEP Les Tilleuls, l'ITEP La Forge, Le foyer de l'adolescent, l'Accueil 30, le CSSRA de Marienbronn, la SEI du Ried, l'EHPAD Caritas, l'EHPAD Saint Léon, leCHRS de l'Elsau, la Résidence du Donon, la Résidence les capucins, la Résidence Sainte Odile, la MECS le Châlet, Air et vie, le SESSAD du Piémont des Vosges , Antenne, l'IME Cottolengo, l'EHPAD Saint François, Carilogis.

Les institutionnels : la Région Alsace, Le Conseil Départemental du Bas Rhin, le CNFPT, l'URSIEA



Fédération de Charité Caritas Alsace

Résidence Sainte Odile

8, rue de l'arc en Ciel

67000 Strasbourg

Tel : 03 88 15 02 60

[nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org](mailto:nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org)